

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. — 1^r.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à | Départs de | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | PÉRIGUEUX | BORDEAUX | PARIS |
|---|-----------------------------|---|------------------------------|---|------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| CAHORS | CAHORS | | | | | | |
| 11 h. 10 ^m matin. | 5 h. 10 ^m matin. | 6 h. 53 ^m matin. | 10 h. 12 ^m matin. | 10 h. 28 ^m matin. | 10 h. 45 ^m matin. | 4 h. 27 ^m soir. | 12 h. 45 ^m matin. |
| 5 » 7 » soir. | 1 » 20 » soir. | 2 » 55 » soir. | 3 » 56 » soir. | 4 » 22 » soir. | 5 » 51 » soir. | 10 h. 19 — 11 h. 17 soir. | 4 » 39 » » |
| 9 » 41 » » | 5 » 40 » » | 7 » 24 » » | 8 » 46 » » | 9 » 24 » » | 10 » 54 » » | * * * | » 4 » soir. |
| Train de marchandises régulier : | | Départ de Cahors — 5 h. 20 ^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 ^m soir. | | Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin. | | | |

Cahors, 3 Février.

On ne saurait trop condamner l'alliance des bonapartistes et des radicaux contre les modérés, qui gouvernent la France avec le maréchal de Mac-Mahon et le ministre Jules Simon. Mais voici qu'il est question d'une alliance à peu près pareille. La coalition de la Chambre des députés donnerait naissance à une autre coalition dans le département de Vaucluse.

On sait qu'une élection à la Chambre des députés doit avoir lieu dans le courant du mois prochain à Avignon. Trois candidats ont été jusqu'ici en présence : le député invalidé, M. le comte de Demaine, conservateur légitimiste ; M. Raspail, nuance gauche républicaine, et enfin un intransigeant à tous crins, M. Saint-Martin, grand ami de M. Naquet.

M. du Demaine avait quelques chances, de grandes chances de réunir sur son nom tous les éléments du parti conservateur. Le Gouvernement, de son côté, semble avoir voulu dès le premier jour mettre son influence morale à la disposition du républicain modéré, M. Raspail, et peut-être, dans la mesure du possible, s'en servir non seulement contre M. du Demaine, mais encore et surtout contre le candidat intransigeant, M. Saint-Martin. Dans ce but il a, paraît-il, dissous plusieurs conseils municipaux, révoqué bon nombre de maires et d'adjoints, peut-être quelques gardes champêtres, et même, dit-on, fait procéder aux élections municipales dans la commune de Maubege, sous les yeux d'un conseiller de préfecture. En présence de cette intervention administrative, les amis de M. du Demaine se sont émus, et celui-ci renonce à la lutte.

Le *Moniteur universel* dit qu'il faut déplorer cette résolution. Ses regrets, comme les nôtres, seraient encore plus vifs si la retraite de M. du Demaine devait avoir pour conséquence d'entraîner le parti légitimiste de l'arrondissement d'Avignon à voter avec les intransigeants en faveur de M. Saint-Martin. Rien n'autorise le parti légitimiste à donner la main aux intransigeants en haine de la République. C'est une manœuvre qu'il faut laisser à l'Empire. « A quel point de vue qu'on se place, dit le *Moniteur*, l'avènement des « Saint-Martin est un fléau ; leur « triomphe éphémère ne profite « pas habituellement à la monarchie, il fait seulement acclamer « le 2 décembre par huit millions « d'électeurs. » C'est donc du côté

des modérés et non du côté des violents que la loyauté légitimiste doit se porter. Elle a sa place sur le terrain de la Constitution. Quand on a l'honneur d'avoir servi une maison royale qui a fait la France, on met sur la même ligne le radicalisme et l'Empire, mais rien ne s'oppose à ce que l'on soutienne la République conservatrice qui est la Loi librement votée.

Si nous voulons refaire la France, il faut absolument renoncer aux vaines questions de forme gouvernementale. La liberté et l'ordre sont tout à fait indépendants de ces questions, qui nous laissent pour notre compte absolument indifférents. Ne poursuivre qu'un but, qui consiste dans la paix, le progrès, le respect de la loi, de la religion et de toutes les convictions honnêtes et françaises, tel est notre programme.

Nous venions d'écrire ces lignes, quand nous avons trouvé dans les journaux la lettre suivante, adressée à une feuille méridionale par M. Ferdinand Boyer, député de Nîmes, l'un des légitimistes les plus connus de France.

Paris, 27 janvier 1877.

Monsieur le directeur,

Une main amie me fait parvenir à l'instant votre numéro du 26 janvier. On y lit, à la correspondance de Versailles :

« A deux heures, plusieurs députés « bonapartistes, MM. Cazeaux, Sarlande, « Granier de Cassagnac viennent annoncer dans les couloirs que leurs amis « voteront tous pour les candidats les « plus avancés, afin de faire échec au « ministère et de semer des divisions « dans le camp républicain. »

« Plusieurs légitimistes, MM. de Kerjégu, Boyer, Le Gonidec de Traisson « annoncent que la droite royaliste a « pris la même décision. »

Cette dernière indication est inexacte. Dans nos réunions de la droite, une seule ligne de conduite a été proposée : l'abstention.

J'ai été d'un avis contraire, j'ai soutenu que, bien que systématiquement exclus de toutes les commissions, nous devions remplir jusqu'à la fin notre mandat de députés conservateurs, concourir à l'élection et, parmi les candidats, préférer les meilleurs, ceux surtout qui n'auraient pas méconnu les droits du Sénat en matière de budget.

Et, vous faisant une confiance que je ne vous dois pas, j'ajoute que, dans le cinquième bureau, j'ai voté pour MM. le comte d'Osmoy, Houyvet et Dréo.

Ferdinand BOYER.

Cette lettre, inspirée par les plus nobles et les plus patriotiques sentiments, établit la vraie ligne de conduite que doivent suivre les hommes de la droite. Quel rapprochement peut-il donc y avoir entre

eux et l'Empire?... Est-ce que la boue de Sedan a comblé les fossés de Vincennes ?

La *Liberté* publie depuis quelques jours des articles pleins d'intérêt sur nos finances. Le dernier numéro qui nous parvient contient ce qui suit : « On a affecté à l'amortissement, du 28 avril 1816 au 31 décembre 1847, un capital de 1 milliard 612 millions, ce qui n'a pas empêché l'Etat d'émettre de nouveaux emprunts pour un capital de 2 milliards 197 millions. » Soustrayons du chiffre de 2 milliards 197 millions le montant des rentes amorties, et nous arrivons au chiffre de 585 millions.

585 millions, voilà le total des emprunts de la Restauration et du Gouvernement de 1830!... Et il avait fallu payer en 1815 un milliard d'indemnité aux étrangers, que l'empire avait attirés sur la France. Et il avait fallu nourrir pendant trois ans l'armée des envahisseurs incessamment provoqués par Napoléon I^{er}!! En réalité les deux gouvernements parlementaires et constitutionnels n'ont rien emprunté et ont même payé une partie des dettes antérieures à leur gestion.

Eh bien! nous devons en totalité 25 milliards environ, pour lesquels nous versons par an 800 millions d'intérêt, dont 747,998,866 spécialement affectés au service des emprunts en rentes 3 %, 4 1/2 et 5 %. Puisque la restauration et le gouvernement de 1830 n'ont grevé le Grand Livre de la Dette Publique que de 585 millions, nous imposant environ 30 millions d'intérêt par an, la responsabilité des deux Bonaparte qui ont ruiné et partagé la France nous coûte matériellement, et chiffres authentiques sous les yeux : 1^o 24 milliards et demi environ de dette sur 25 milliards; 2^o 765 millions environ d'intérêts par an sur 800 millions.

Tous les députés de la France, ont ces chiffres entre les mains, dans le *budget général* qui leur est distribué chaque année.

Calculez tous les intérêts payés depuis un nombre considérable d'années, et jugez dans quel état de prospérité serait la France, si elle n'avait pas été livrée deux fois aux Bonaparte. Le Lot, par exemple, serait sillonné de chemins de fer, et ses mines seraient creusées de toutes parts. Que fallait-il pour cela? Bien peu de chose; mais ce peu de chose les Bonaparte l'ont destiné au gaspillage et à la guerre.

Savez-vous ce que c'est que les 765 millions d'intérêts payés par an, pour les emprunts uniquement faits par les deux régimes impériaux? C'est le tiers des impôts que vous payez, vous tous travailleurs de la campagne et travailleurs de l'atelier. Et si l'on tient compte des sommes énormes déjà dépensées en intérêts, il devient manifeste que les Bonaparte seuls sont responsables de la moitié des impôts qui pèsent sur la terre, sur les vins, sur le timbre, sur l'enregistrement, sur les successions, etc., etc.

CORRESPONDANCE

Versailles, 1^{er} février.

Dans une séance qu'elle a tenue hier à Paris, la commission du budget a nommé une sous-commission chargée de l'examen du projet de loi sur les services hospitaliers de l'armée qui lui a été envoyée par la Chambre dans la séance de lundi. Il semble résulter de l'examen sommaire qui a été fait de ce projet que son application pourrait provoquer une dépense qu'on évalue à une quarantaine de millions. Il va donc falloir un certain temps à la commission du budget pour prendre une décision à ce sujet et ce projet ne pourra certainement pas revenir devant la Chambre aujourd'hui.

La commission du budget devait entendre hier le ministre des finances, mais comme il s'est vu retenu à Versailles par la séance du Sénat, il a dû demander à la commission des finances d'ajourner cette entrevue.

La commission de l'armée s'est occupée hier dans une réunion qui a eu lieu au ministère de la guerre sous la présidence du maréchal Canrobert de la question du classement des officiers.

Le *Siccle* annonce aujourd'hui que de nouvelles négociations viennent de s'ouvrir entre le gouvernement français et le gouvernement allemand au sujet de la représentation de l'Allemagne à l'exposition de 1878.

On assure que le mouvement sous-préfectoral est dès à présent complètement arrêté, mais que sa publication dans le *Journal officiel* n'aura lieu qu'après le tirage au sort qui s'effectue cette semaine dans toute la France.

Il n'y aura pas de duel entre MM. Robert Mitchell et Jules Ferry. Les journaux publient ce matin un procès-verbal signé par les témoins de ces messieurs, d'où il résulte que l'affaire est arrangée d'une façon satisfaisante. M. Jules Ferry ayant déclaré que son document lu en séance ne s'adressait pas à M. Robert Mitchell personnellement et celui-ci ayant en conséquence retiré les expressions dont il s'était servi à l'égard de M. Jules Ferry par suite d'une appréciation inexacte des paroles de M. Ferry. Voici du reste, le texte même du dernier paragraphe de procès-verbal. Les témoins soussignés ont résolu à l'unanimité que les explica-

tions loyales de part et d'autre, en restituant à l'origine du débat et au malentendu qui en a été la conséquence leur véritable caractère, ne permettent pas de donner d'autre suite à cette affaire. Signés Edmond Turquet, F. Varambon, baron de Saint-Paul et Langlé.

En Orient, la situation n'a pas changé. On continue à espérer une entente entre la Porte et la Serbie sur la base du *statu quo ante bellum*. On espère également l'entente avec le Monténégro qui aurait fait un accueil favorable aux ouvertures qui lui ont été faites par la Porte.

Cependant, d'après un télégramme de Constantinople daté d'hier, la Serbie demanderait l'évacuation complète de son territoire et la cession du Petit-Zivonité. De son côté, le Monténégro élèverait ainsi certaines exigences.

Le même télégramme signale une escarmouche qui aurait eu lieu en Herzégovine.

Il règne une grande animation à Washington, mais il en sera ainsi tant que la question de l'élection présidentielle ne sera pas vidée.

L'incident suivant s'est produit à la dernière séance de la Chambre des députés :

M. Proust a la parole pour adresser une question au gouvernement au sujet des travaux de restauration qui se font à l'église de Saint-Front, de Périgueux. Cette église, étant cathédrale, échappe au contrôle de la commission des monuments historiques et ne relève que de l'administration des cultes.

Les travaux de restauration ont été entrepris sous une direction qui a négligé de prendre des mesures de conservation indispensables.

Il ne faut pas que toutes les églises demeurent exposées aux risques qu'a courus la cathédrale de Périgueux.

A cet effet, il conviendrait de rétablir la commission instituée en 1848.

M. Victor Hamille dit que ceux qui ont inspiré la question ne demandent pas la réunion de cette commission. (Bruit.)

M. Proust dit qu'à l'époque où M. Hamille était directeur des cultes, on abandonna les travaux de la Cathédrale de Poitiers, tant que l'évêque de ce diocèse resta en froid avec le gouvernement impérial. Une commission préviendrait le retour de faits semblables.

M. le sous-secrétaire d'Etat à la justice répond que, si le contrôle est insuffisant, le gouvernement n'hésitera pas à le fortifier.

Le comité actuel a de fréquentes séances. Ces membres touchent 6,000 francs. Les auditeurs touchent des jetons de présence. Si l'on veut augmenter le nombre de membres, il y aura lieu à une augmentation de crédit. Le gouvernement n'y fait pas d'objection.

M. Proust maintient qu'il s'agit de rétablir un état de choses légal ; la commission de 1848 ne touchait aucun traitement, et il n'y a pas de vote à demander

M. Proust est l'une des membres les plus avancés de la gauche républicaine.

Un communiqué.

Le ministère de l'intérieur a communiqué aux journaux la note suivante, relative à un incident relevé par le *National* :

Le *National*, rendant compte des obsèques de M. Michel Alcan, membre du consistoire général israélite de France et officier de la Légion d'honneur, avait rapporté que l'escorte militaire s'était arrêtée à mi-chemin du domicile au cimetière où devaient s'accomplir les cérémonies religieuses, et s'était demandé s'il fallait attribuer ce départ de l'escorte au maintien des usages du gouvernement de l'ordre moral en matière d'enterrement civil, l'enterrement israélite étant ainsi assimilé à un enterrement civil.

Il est parfaitement exact que l'escorte s'est arrêtée à mi-chemin, mais cette conduite est parfaitement conforme aux règlements militaires et n'a été inspirée par aucune préoccupation religieuse.

Les règlements sur les honneurs militaires à rendre aux légionnaires prescrivent en effet à l'escorte :

- 1° De prendre le corps là où il est déposé ;
- 2° De lui rendre les honneurs militaires au moment du départ de ce lieu ;
- 3° Il escorte quelques instant le corps, le chef du détachement étant seul juge du temps que doit durer cet accompagnement suivant les nécessités du service ou la fatigue des soldats.

Ces formalités ont été accomplies entièrement et les ministres réunis en conseil ont été étonnés qu'il y ait pu avoir un doute sur les motifs qui ont inspiré le chef du détachement.

INFORMATIONS

Les journaux publient la note suivante :

« Le ministre de l'intérieur a fait télégraphier aux préfets d'avoir à lui faire connaître les noms des maires qui ont assisté aux manifestations bonapartistes du 9 janvier.

» M. Jules Simon a fait également rappeler aux préfets des départements dans lesquels ces manifestations se sont produites qu'ils devaient sévir rigoureusement contre les fonctionnaires qui y auraient pris part.

» D'un autre côté, le ministre de la guerre aurait fait savoir aux chefs de corps qu'il désirait qu'aucun officier n'assistât plus désormais, en uniforme, aux messes commémoratives que font célébrer les impérialistes.

» On assure, d'ailleurs, que l'enquête suivie par le gouvernement sur les manifestations bonapartistes du 9 janvier aura des conséquences fâcheuses pour certains fonctionnaires civils et militaires, qui se sont compromis à plaisir en assistant à des cérémonies moins religieuses que politiques.

LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION.

Au Champ-de-Mars les travaux ont été un peu ralentis par suite des gelées de ces jours derniers, les ouvriers n'ayant pu commencer à travailler qu'à partir de dix heures du matin. De plus on a dû congédier quelques ouvriers jusqu'au jour où certains plans, qui ne sont pas encore terminés, seront livrés aux entrepreneurs. Mais ce retard n'a rien qui puisse inquiéter; les travaux ont été jusqu'à ce jour menés si vigoureusement que certains entrepreneurs sont en avance de plus d'un mois sur les délais fixés par le cahier des charges, et le surplus de ces travaux effectués représente une

valeur de plus de 500,000 fr.

Voici quelques chiffres qui donnent une idée de l'activité des travaux :

1.200 voitures de moellons et de remblais arrivent chaque jour au Champ-de-Mars.

Le matériel de l'entreprise, qu'on évalue à près de 600,000 francs, se compose de 130 wagons et de 25 machines à vapeur, grues, turbines, locomobiles, etc.

Enfin le nombre des ouvriers est de 2,000 environ.

Nous disions récemment que certains des piliers de soutènement que l'on construit en ce moment au Trocadéro mesuraient 300 mètres cubes; on ne s'en étonnera pas lorsqu'on saura que ces piliers auront à supporter la masse énorme de 12 millions de kilogrammes de maçonneries.

Dans la grande tranchée circulaire du pavillon central, les murs de fondation ont près de 4 mètres d'épaisseur.

Les maîtres d'études.

Par décret en date du 27 janvier 1877, les candidats aux fonctions d'aspirants répétiteurs de l'enseignement spécial, non pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences, peuvent remplacer le diplôme par le brevet de capacité institué par la loi du 21 juin 1865.

Les maîtres et les aspirants répétiteurs sont nommés, promus, remplacés ou révoqués par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition du proviseur et sur l'avis motivé du recteur, chargés l'un et l'autre de s'assurer, au préalable, de la moralité et de l'aptitude des candidats.

Peuvent être nommés répétiteurs de deuxième classe, les aspirants répétiteurs qui auront exercé ces fonctions pendant un an avec un titre régulier.

Peuvent être nommés répétiteurs de première classe :

- 1° Les maîtres répétiteurs de deuxième classe, après un an de service, s'ils sont licenciés ou s'ils ont été admis aux épreuves orales de l'agrégation de l'enseignement secondaire spécial ;
- 2° Les maîtres répétiteurs de deuxième classe, après trois ans d'exercice.

Le proviseur peut, en cas d'urgence, suspendre les maîtres répétiteurs de leurs fonctions, à la charge par lui d'en réserver immédiatement au recteur et sans que la durée de cette suspension puisse excéder un mois.

Tous les examens doivent porter le visa et, s'il y a lieu, les observations du recteur.

Il est accordé à chaque maître ou aspirant répétiteur, les jours de classe, six heures pour les conférences et pour son travail personnel. Il lui est accordé en outre :

- 1° Un demi-congé le dimanche et le jeudi deux fois par mois ;
- 2° Quatre heures de liberté les autres dimanches et jours de fête.

Pour assurer ces dispositions, chaque lycée aura désormais, indépendamment du maître suppléant qui lui est accordé pour cent élèves internes, un autre maître suppléant par groupe de cinq divisions.

Cette partie du service sera confiée aux maîtres auxiliaires dans les lycées qui en sont pourvus.

Chaque maître répétiteur devra avoir sa chambre de travail, si les dispositions intérieures de l'établissement le permettent.

Le traitement des maîtres répétiteurs de première classe pourvus du grade de licencié, est porté à 4,500 fr. dans les lycées des départements, à 4,800 fr. dans les lycées de Paris.

Il pourra pour les maîtres répétiteurs non licenciés, après cinq ans d'exercice et à titre de rémunération être augmenté de 300 francs.

Sont maintenues les dispositions du décret du 27 juillet 1859 qui ne sont pas contraires au présent décret.

Les maîtres d'études, il y a longtemps

qu'on l'a dit, sont les sous-officiers du corps enseignant. Comme les sous-officiers de l'armée, ils rendent des services qui, pour être assez modestes, n'en sont pas moins de la plus haute importance. Comme les sous-officiers de l'armée, ils ont à remplir une tâche pénible qui prend presque tous leurs instants, et qui les oblige à vivre dans la caserne, c'est-à-dire dans le lycée. Comme les sous-officiers, ils parviennent rarement à conquérir l'épaulette, c'est-à-dire la robe de professeur. Leur carrière est généralement, et, pour beaucoup d'entre eux, avec raison, considérée comme une impasse, ce qui doit avoir nécessairement pour effet de rendre leur recrutement difficile. Ce n'est donc pas seulement l'humanité qui commande d'améliorer leur position, ce ne sont pas seulement les principes républicains et démocratiques, — dans la bonne acception de ces deux mots, — qui ordonnent de faire quelque chose pour ces déshérités de la société universitaire, c'est l'intérêt de l'Etat, l'intérêt des familles; car, s'il n'y avait point assez de jeunes gens instruits, intelligents et bien élevés qui voulassent embrasser cette carrière, nous courrions grand risque de n'avoir que de mauvais maîtres d'études, ce qui aurait les conséquences les plus graves, non-seulement pour la discipline intérieure des collèges, mais pour la bonne éducation, pour le travail des élèves, quelque habiles, quelque dévoués que fussent d'ailleurs les professeurs.

C'est donc une sage et haute pensée qui a inspiré à M. le ministre de l'instruction publique le décret qui a paru au *Journal officiel*. M. Waddington, qui a tant fait déjà pour les plus modestes fonctionnaires de son département, pour les maîtres élémentaires, pour les régents, a porté cette fois sur les maîtres d'études sa sollicitude éclairée. Il a décidé qu'à l'avenir, ceux de ces fonctionnaires qui appartiendraient à la première classe et qui seraient licenciés, auraient 1,500 francs d'appointements en province, et 4,800 à Paris; que les simples bacheliers pourraient, après cinq ans d'exercice, voir leur traitement augmenté de 300 francs.

Mais ce n'est point tant d'augmentations pécuniaires que d'améliorations d'une autre nature que la situation des maîtres d'études a besoin, M. le ministre l'a parfaitement senti et il en a fait la remarque dans l'excellente circulaire qu'il a adressée aux recteurs, et qui sert au décret d'exposé de motifs. Ce n'est pas au point de vue pécuniaire que les maîtres d'études sont surtout à plaindre; et il est bien évident qu'étant logés, nourris, chauffés, blanchis, etc., et pouvant par conséquent disposer de la totalité de leurs appointements, soit pour leur habillement, soit pour leurs plaisirs, ils sont plus à leur aise que beaucoup de fonctionnaires d'un ordre relativement plus élevé: quel est le professeur élémentaire, quel est le sous-lieutenant, le lieutenant même, à qui il reste sur son traitement de l'année 4,200 ou 4,500 francs, pour ses autres dépenses, son loyer et sa pension payés?

Non, ce qui manquait jusqu'ici aux maîtres d'études, c'était, en premier lieu, la considération à laquelle ils ont droit et qui leur est même nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions. On a essayé déjà, il y a quelques années, d'augmenter cette considération dont ils avaient si grand besoin et de les relever aux yeux des élèves, en changeant leur nom et en leur conférant le titre de maîtres répétiteurs, — quoiqu'en réalité ils ne donnent guère de répétitions; mais nous ne croyons pas que cette modification ait eu tout l'effet qu'on en attendait, de pareilles différences dans les qualifications n'étant pas d'ordinaire fort sensibles pour les collégiens. Nous pensons que M. Waddington vient de faire quelque chose de plus sérieux pour ces fonctionnaires, « en leur assurant, comme dit la circulaire, des garanties dans l'exercice de leurs fonctions, en les plaçant non plus sous le seul pouvoir des proviseurs, mais sous l'autorité du recteur et du ministre. »

Ce qui manquait encore aux maîtres

répétiteurs, c'était la perspective d'échanger leurs pénibles fonctions pour d'autres moins laborieuses et plus rétribuées, de pénétrer soit dans l'administration de l'instruction publique, soit dans le corps enseignant proprement dit. Ils pouvaient devenir, il est vrai, surveillants généraux, sorte d'avancement relatif qui est encore une impasse, puisqu'il ne conduit pas plus au censorat ou au provisorat, que la contre-épaulette d'adjudant sous-officiers; ne mène à l'épaulette de sous-lieutenant ils pouvaient passer commis d'économat ou même entrer dans le professorat; mais ce dernier genre d'avancement, le plus sérieux et le plus ambitionné, leur était rendu presque inaccessible par la difficulté de se préparer aux examens en faisant leur service. Ils devront au décret de M. Waddington deux bienfaits inestimables: du temps d'abord, des heures de loisir qu'ils pourront consacrer à leur travail personnel, et un chez eux, une chambre où il leur sera permis d'étudier en toute liberté d'esprit, sans la préoccupation de surveiller en même temps quelques douzaines d'écoliers.

(*Moniteur universel.*)

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

La révision annuelle des listes électorales politiques et municipales est commencée. Depuis le 16 janvier jusqu'au 4 février, elles doivent être tenues à la disposition du public dans chaque mairie.

Tout électeur inscrit a le droit de réclamer l'inscription des citoyens omis sur ces listes ou la radiation de ceux qui s'y trouvent portés indûment.

Il existe deux listes électorales bien distinctes.

L'une d'elles comprend les électeurs municipaux parmi lesquels une certaine catégorie de citoyens a droit à l'inscription d'office; les autres ne peuvent être inscrits qu'en faisant la demande et en justifiant d'une résidence de deux années consécutives dans la commune.

La seconde liste, relative aux élections politiques, comprend les électeurs qui, justifiant de six mois dans la commune, peuvent prendre part aux élections pour la Chambre des députés, pour les conseils généraux et d'arrondissement.

Le renouvellement intégral des conseils municipaux et le renouvellement par moitié des conseils généraux et d'arrondissement, qui doivent avoir lieu en 1877, donnent, cette année, une importance toute particulière à l'inscription sur les listes électorales.

Ne jamais paraître à la tribune; prononcer sur les bancs de la chambre des discours ainsi conçus: *Assez!* *Assez!*; ne faire partie d'aucune commission; ne se mêler aux travaux parlementaires que par des votes muets, toujours opposés au gouvernement, et que l'usage permet de faire émettre par un collègue quand on se trouve à cinq ou six cents kilomètres de Versailles, tel est jusqu'ici le rôle des députés bonapartistes du Lot. Un changement vient de se produire dans la séance du 1^{er} février: M. J. Simon, ayant prié la chambre de ne pas lui adresser des interpellations oiseuses, afin qu'il pût consacrer son temps aux affaires du pays, M. le baron Dufour s'est distingué par l'interruption suivante aux sages paroles de M. le président du conseil des ministres :

« Si le ministre ne veut pas répondre, il ne devait pas accepter le ministère. (bruit.) »

Heureux département du Lot! On voit bien que ses députés peuvent

se passer de la Chambre, du gouvernement et de l'opinion de la France! Ils attrapent (en réalité pour le compte de leurs électeurs) un rappel à l'ordre comme d'autres un chemin de fer ou une manufacture de l'Etat!

La Société agricole et industrielle du Lot a tenu ses concours de bœufs gras le 1^{er} février, place du Palais de Justice à Cahors.

L'exhibition des sujets ne laissait rien à désirer sous le rapport de l'engraissement. Les bœufs de MM. Lafargues et Grimal étaient dans un état magnifique; c'est à la race garonnaise qu'appartenaient ces sujets ayant acquis une qualité de graisse tout-à-fait supérieure.

Les vaches salers de M. Cangardel étaient arrivées également à un degré parfait d'engraissement; elles peuvent, par la finesse de leur tissu, défier toute compétition pour la qualité des viandes.

Liste des Primes.

Bœufs.

- MM.
- 400 fr. Lafargue, prop. à Calamane,
- 80 Grimal, id. à Pélaçoy,
- 60 Soulacroix, id. à Nadailiac,
- 60 Courdesse, id. à Lalbenque,
- 25 Valette, id., à Rassiels,
- 25 Bru, id., à Maxou.

Vaches.

(Prime unique.)

M.

- 40 Cangardel, prop. à Montfaucon.

Le lundi 26 février, à huit heures du matin, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture de l'Aveyron, un concours pour l'admission à plusieurs emplois d'agents-voyers cantonaux et d'agents-voyers surnuméraires.

L'arrêté du préfet, contenant le programme et les conditions du concours, est déposé à la préfecture de l'Aveyron et au ministère de l'intérieur.

Nous lisons dans le *Journal de l'Aveyron* :

On écrit de Caylar (Hérault), le 25 janvier :

Une arrestation à main armée opérée la nuit dernière aux environs de cette ville fait aujourd'hui l'objet de toutes les conversations :

Le nommé M... avait passé au Caylar la nuit du 23 ou 24. Vers les deux heures du matin, il attela les chevaux à sa charrette et quitta notre ville pour se rendre à Saint-Jean-de-Bruel. Arrivé à l'endroit de la route appelé *les Roubens*, une voix résonnant dans l'obscurité lui cria: « *Roulier, halte!* » A cette sommation inattendue, M... ne répliqua qu'en arrêtant ses chevaux. Aussitôt un individu se présenta et fouilla la charrette dans tous les coins. Les recherches n'ayant amené aucun résultat, l'individu s'adressa de nouveau à M... pour lui demander s'il portait de l'argent. Sur la réponse négative de ce dernier, le voleur demanda la clef du caisson de la charrette et s'empara d'une somme de cent cinquante francs qui y était contenue: il y avait cinq pièces d'or de vingt francs et un billet de banque de cinquante francs.

L'opération terminée, le malfaiteur alla reprendre son poste, après quoi il enjoignit au roulier de continuer sa route, et surtout de ne pas tourner la tête de son côté, s'il ne voulait pas recevoir un coup de feu.

M... s'exécuta de son mieux et ne put apercevoir la figure du ou des voleurs. Il faut croire cependant que notre gendarmerie ne tardera pas à mettre la main sur ces hardis coquins.

On écrit de Moissac :

« Nous avons assisté, vendredi der-

nier, à un effrayant incendie contre lequel tout secours était malheureusement impuissant.

Une sapine se rendait de Bordeaux à Toulouse par le canal latéral à la Garonne, avec un chargement de 450 barils de pétrole. A cinq heures du matin, à la sortie de l'écluse du Petit-Bezy, voisine de notre ville, la lanterne qui éclairait les manœuvres fut renversée, par suite d'un choc, dans la cale. L'incendie se déclara avec une rapidité inouïe et les trois hommes de l'équipage durent quitter précipitamment le bateau.

Les barils ont fait successivement explosion et le pétrole enflammé s'est répandu sur toute la surface du canal qui a flambé ainsi toute la journée. La perte du chaland et des marchandises est évaluée à 80,000 francs.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors, du 1^{er} février a été assez belle malgré la pluie. Il s'est fait beaucoup d'affaires : 1,100 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foires, une grande partie a trouvé acheteurs dans les prix de 600 à 1,200 fr. la paire; les gras ont été vendus de 36 à 38 fr. les 50 kil. poids vif. 150 cochons gras ont été vendus de 55 à 60 fr. les 50 kil. poids vif; 30 petits cochons se sont vendus de 25 à 90 francs la paire suivant grosseur. 1,200 moutons ont été amenés, il s'en est vendu 800, ceux qui étaient destinés à la boucherie, valaient de 0,65 à 0,70 c. le kil. poids vif, les dindes, 1 fr. 50 le kil., les oies et les canards gras 2,30 le kil. les lièvres 2 fr. et les perdreaux 2,50 la pièce. La truffe ne s'est vendue que 13 fr. le kilo.

350 hectolitres de froment ont été vendus à raison de 22,50 l'hect., 225 hect. de maïs ont été vendus 16,30 l'hectolitre.

Ni vols ni accidents à signaler.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 janvier au 3 février.

Naissances.

- Tulet, Jean, faub. St-Georges.
- Cubayne, Jeanne, rue du Château.
- Girma, Marie, à St-Cirice.
- Lacombe, Jean, à Arbouys.
- Martory, Jean, rue du Cheval Blanc.
- Cazes, Justine, rue du Coin de Lastié.
- Trouiller, Marie, rue du Piot.
- Girma, Emile, B. Nord.

Mariages.

Birou, Jean et Bayronnat, Pétronille.

Décès.

Redoules, Joseph, 71 ans, cours Fénélon.
Lavaur, Victorine, 78 ans, rue du P.-au-V.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

3 février 1877.

(87)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XX.

(Suite.)

— Ecoute, reprit l'allemand, je n'ai jamais rien tant aimé que ma bourse, mais, quoique je ne sois jamais tombé dans ces travers, je reconnais tout de suite si un pauvre niais va s'éprendre d'une femme. Si tu avais vu à Céruglio messire Marco, quand il n'y avait rien à faire... Oh ! quand il s'agit de se battre, c'est une autre paire de manches... Mais alors si tu l'avais vu, tu aurais bien reconnu qu'il doit avoir laissé quelque maîtresse. Montait-on à cheval pour aller vers Ponte Petri ou du côté de St-Marcel, tout pensif il regardait vers Garfagnana et la Lom-

- Bru, Jean, 58 ans, (hospice).
- Mouly, Guil. 6 mois, rue des Augustins.
- Vigouroux, Emilie, 12 ans, faub. Cabessut.
- Laporte, Pierre, 76 ans, faub. Labarre.
- Cambou, Eugène, 34 ans, rue Brives.
- Denestèbe Pierre, 83 ans, faub. St-Georges.
- Lacoste, Guil. 80 ans, rue Valentré.
- Clary, Frédéric, 7 mois au Pont-Neuf.
- Roux, Jean, 62 ans, rue Rempart.
- Cayran, Jean, 80 ans, à la Citadelle.
- Alleau, Jeanne, 20 ans, B. Nord.
- Couderc, Marie, 5 mois, rue St-Projet.
- Couderc, Jean, 63 ans, rue Feydel.
- Malbert, Marie, 70 ans, rue du Pont-Neuf.
- Lestrade, C., 59 ans, rue Mascoutou.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Spectacle du 4 Février.

Pour les débuts de M. Pigot, grand 3^e rôle.

Trente Ans

ou la Vie d'un joueur.

drame en 3 époques et 6 tableaux.

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

Pour la chronique locale, A. Layton.

CHRONIQUE AGRICOLE

(6^e article.)

Nous n'ajouterons rien aux remarquables conclusions du travail de M. Piola. Comme lui nous admettons l'efficacité et l'opportunité des insecticides lorsqu'on veut traiter une tache phylloxérique de peu d'étendue; comme lui aussi nous sommes convaincus, que lorsque l'espace à traiter est trop considérable, il vaut mieux arracher et replanter avec des plants résistants.

La résistance de ces plants que l'on met si volontiers en doute, n'est-elle pas pleinement démontrée par ce que M. Piola a observé dans les vignobles qu'il cite, et notamment chez M^{me} Borty ou certains cépages américains vivent depuis quatorze ans, là où toutes nos vignes françaises sont mortes!

Chez M. Laleman à Bordeaux, le même fait peut être aussi observé. On peut donc en conclure d'une manière positive, que certains cépages américains n'ont rien à redouter du phylloxera.

Beaucoup de détracteurs de ces cépages, disent encore que le vin qu'ils produisent est tellement mauvais qu'on ne pourra jamais s'habituer à le boire. Ce fait est exact pour beaucoup d'entr'eux. Ils portent avec eux un goût particulier, appelé *foxoy* (odeur du renard) pour les américains que nos palais européens trouvent fort

barbés comme s'il eut voulu franchir l'Apennin pour pouvoir fixer ses regards sur sa demeure au delà du Pô. Le soir il se promenait seul pendant des heures entières sous le portail, ou se mettait à la fenêtre à faire la cour à la lune. Figure-toi un soldat qui contemple la lune ! c'est un fou ou un amoureux. C'est toujours un sot. Si c'était un homme de plume, passe encore... Allons, la grive s'est engluee... Je t'en conterai encore une autre...

Il aurait continué, mais l'Italien qui se maîtrisait avec peine, l'interrompt en disant :

— J'entends ferrailer là dehors. C'est sans doute l'enseigne Virimbacca qui ce soir avait bu un coup de trop.

Et il alla se mettre en sentinelle au haut de l'escalier. L'allemand de la garnison de Lucques reprit sa faction et celui de Céruglio, n'ayant plus d'auditeur, s'arrangea de nouveau dans sa niche et recommença à dormir.

Nous laisserons-là les trois soldats pour retourner à Milan et dire ce qui s'y passait.

Toutes les terres du comté soumises immédiatement à la puissance des Visconti ou sur lesquelles ils conservaient la haute main devaient, au gré des princes ou selon la règle des investitures, leur fournir de

peu agréable; mais ceux-là ne sont utilisés qu'en vue d'en faire des porte-greffes pour conserver nos excellentes qualités de vins français. Il en est quelques autres qui sont exempts de ce goût sauvage et produisent du bon vin; parmi ceux-là le Jacquez ou Lenoir paraîtrait devoir être très-précieux pour le département du Lot. Le vin de ce cépage, dégusté à Roque-maure par M. Piola, lui paraît pouvoir être comparé comme qualité au bon vin de Cahors.

Nous ferons observer à nos lecteurs que les terres où sont plantés les Jacquez, chez M^{me} Borty sont des alluvions du Rhône d'une richesse telle, que les vignes y produisent de grandes quantités, au dépens sans doute de la qualité. Chaque souche, dit M. Piola, après avoir été fortement gelée au printemps, portait encore à la récolte 14 ou 15 kilogrammes de raisins. Il est donc bien probable que le vin qu'on récolterait dans ce pays-ci serait bien supérieur à celui récolté dans le Gard, et que le Jacquez produirait en outre beaucoup plus que les plants que nous cultivons. Ce cépage serait donc une précieuse acquisition pour le département.

Malheureusement les plants de Jacquez sont tellement appréciés et tellement rares, que leur prix est excessivement élevé : on vend les boutures qui en proviennent 600, 700 et jusqu'à 1000 francs le mille. Il serait donc impossible de planter un vignoble avec ces plants qui feraient revenir la plantation plus cher que ne vaudrait jamais la vigne. Mais si ce prix exorbitant rend impossible la plantation d'un grand vignoble, il est facile au propriétaire de se procurer 20, 40, 50 boutures de ce cépages, de s'en servir pour greffer quelques souches très-vigoureuses, et en recueillant tous les ans le bois qu'elles produiront, se créer ainsi une pépinière, où chacun trouvera tous les plants dont il pourra avoir besoin.

La société de vigilance contre le phylloxera, craignant de voir se propager encore plus le fléau par l'introduction de plants étrangers dans le département, a prié Monsieur le préfet de maintenir encore cette année-ci l'arrêté leur en interdisant l'entrée.

Cette mesure que nous sommes loin de blâmer tombera malheureusement d'elle-même lorsque le phylloxera aura fait de nouveau progrès. Il est fort à craindre qu'il n'en soit ainsi dès l'année prochaine. Nous donnerons alors aux viticulteurs du Lot un aperçu de tous les procédés de greffage, de plan-

l'argent, des denrées, des corvées, des bêtes de somme et des hommes pour la guerre.

Ces obligations étaient plus ou moins remplies selon les circonstances, les forces ou l'humeur respective de celui qui commandait et de celui qui devait obéir.

Il arrivait souvent qu'un baron, un comte, un abbé se renfermait dans son château, qu'un bourg ou un petit fief levait ses ponts-levis et recevait à coup d'arbalète les personnes envoyées pour recouvrer dîmes ou péages, pour lever cens ou gabelles, ou toute sorte d'impôts : levée de deniers, tribut, tailles, etc.

Azone, dans les premiers temps de sa puissance, mal vu et faible comme il était, n'avait jamais pu bien qu'il s'ingéniait de toute manière à trouver de l'argent, réunir la somme promise à l'empereur pour son investiture. Dès qu'il se fut réconcilié avec l'église, il eut tout l'argent qu'il pouvait désirer.

Les envoyés du pape parcouraient les villages et les châteaux en promettant rémission complète à quiconque concourrait de sa personne ou de sa fortune à défendre la ville contre le Bavaïrois excommunié. En un moment, des campagnes surtout, arrivèrent à Milan vivres, armes, argent et soldats, si bien que la ville fut en

l'ation, et de reconstitution des vignes par les plants américains, tels qu'ils ont été expérimentés, et sont pratiqués dans les pays où on a le triste privilège de les employer depuis longtemps.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 2 Février 1877.

| ESPÈCES de BESTIAUX. | AMENÉS. | VENDUS | PRIX EXTRÊMES |
|----------------------|---------|--------|---------------|
| Bœufs. | 2.345 | 2.109 | 1.30 à 1.78 |
| Vaches. | 1.519 | 849 | 0.98 à 1.60 |
| Taureaux. | 327 | 228 | 1.00 à 1.40 |
| Veaux. | 522 | 490 | 1.35 à 2.25 |
| Moutons. | 21.866 | 18.979 | 1.10 à 1.40 |
| Porcs. | 1.209 | 897 | 1.20 à 1.25 |

DERNIÈRES NOUVELLES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 1^{er} février.

Un incident de quelque importance s'est produit. M. Tardieu, maire d'Arles, député des Bouches-du-Rhône et membre de l'Union républicaine, a fait récemment fermer, sous prétexte d'illégalité, un cercle catholique de cette ville.

Ce cercle s'est rouvert sur la réponse que lui a faite le préfet des Bouches-du-Rhône, auquel son directeur avait demandé l'autorisation exigée pour les cercles qui ont un caractère politique, que cette autorisation n'était pas nécessaire.

En effet, le préfet des Bouches-du-Rhône ne reconnaissait pas, au cercle catholique que M. Tardieu avait fait arbitrairement fermer, le caractère politique, parce que ce cercle avait un but essentiellement religieux. Néanmoins, le maire-député d'Arles en ordonna une seconde fois la fermeture. Mais son directeur n'a pas tenu compte de cette nouvelle mesure. Cela se passait sous le ministère Dufaure. Le cercle catholique dont il s'agit s'appelle l'Oeuvre de Saint-Genest et a pour directeur M. l'abbé Bourges.

M. Tardieu a demandé au début de la séance, par voie d'interpellation, à M. le président du conseil, ministre de l'intérieur, qu'elle attitude le gouvernement se proposait de prendre dans cette circonstance.

M. Jules Simon a répondu qu'après une seconde enquête le gouvernement reconnaissait que l'œuvre de Saint-Genest ne pouvait continuer à exister sans être munie d'une autorisation légale, parce qu'elle avait réellement le caractère politique. Mais il a ajouté que les réunions de ce cercle catholique ayant cessé depuis qu'on avait fait connaître à M. l'abbé Bourges cette décision de l'administration, la justification de son existence ne pouvait être maintenue.

Limonta, le lecteur le sait, était un fief du monastère de St-Ambroise. L'abbé était une créature de l'empereur et avait reçu de lui sa dignité. Il ne pouvait envoyer ses vassaux contre son bienfaiteur. Aussi avait-il fait publier à Limonta et dans toutes les dépendances du monastère.

« Que personne, sous peine de félonie et d'excommunication ne fut assez hardi pour favoriser en quelque manière le parti d'Azone, rebelle envers son seigneur naturel et envers le Souverain Pontife Nicolas V, et partisan du schismatique, hérétique, homicide, néromant, comblé de tous vices et de toute iniquité, Pierre Jacques de Cahors qui se fait témérairement appeler le pape Jean XXII. »

Ne nous étonnons pas de ces anémities. C'étaient les titres dont se gratifiaient mutuellement les partisans du pape et ceux de l'antipape.

Les Limontains furent d'abord étonnés, mais quand ils eurent appris que leur vénérable prélat s'était enfui, parce que l'air de Milan et du comté n'était plus bon pour lui, ils se livrèrent à la plus grande joie.

C'était un immense bonheur pour ces pauvres gens que d'échapper enfin aux griffes d'un seigneur qui les tourmentait depuis si longtemps, qui leur avait fait

lice n'avait pas à intervenir.

La justice n'agira qu'autant qu'il y aurait à l'avenir infraction aux lois qui régissent la matière, qu'autant que l'œuvre de Saint-Genest continuerait à avoir des réunions sans être pourvue d'une autorisation préalable. Jusque-là le gouvernement n'a rien à faire.

M. Tardieu propose alors un ordre du jour motivé qui est presque aussitôt retiré.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 3 février, 3 h., s.

Le procès du journal les Droits de l'Homme, qui a été jugé hier. Le gérant, M. Boîâtre, a été condamné à 3 mois de prison et 3000 fr. d'amende, et le journal est suspendu pour 6 mois. Le jugement ordonne en outre l'exécution provisoire nonobstant appel.

La majorité des commissaires élus hier par les bureaux de la Chambre pour l'examen de la proposition Coutans relative à diverses modifications à introduire dans la loi sur le jury est favorable à la formation des listes par le corps électif et hostile par conséquent à leur formation par les juges de paix.

Le bruit court que M. Du Demaine revenant sur sa décision, reprendrait la lutte et poserait de nouveau sa candidature pour l'élection du 11.

Versailles, 3 février, 4 h., s.

On ne sait encore rien de certain sur les pourparlers relatifs à la paix entre la Serbie, le Monténégro et la Porte, si ce n'est que les deux principautés ont accepté d'entrer en négociations.

Bourse de Paris

Cours du 3 Février.

Rente 3 p. %/..... 73. »
— 4 1/2 p. %/..... 404. »
— 5 p. %/..... 106.15

| VALEURS DIVERSES au comptant. | CLOTURE du 2 fév. | CLOTURE précédente |
|-------------------------------|-------------------|--------------------|
| Banque de France.. | 3.550 » | 3.550 » |
| Crédit foncier..... | 607 75 | 625 » |
| Orléans-Actions... | 1.092 50 | 1.092 50 |
| Orléans-Obligations. | 335 » | 331 » |
| Suez..... | 668 75 | 672 50 |
| Italien 5 %/..... | 72 55 | 72 25 |

Le sieur Delthel (Guillaume), propriétaire à Vaylats, prévient le public qu'il se refusera de payer les dettes de toute sorte que pourrait faire sa femme, Marie Pugnères, du Mas de l'Arché. En conséquence, il recommande aux personnes auxquelles Marie Pugnères s'adresserait de tout lui refuser : soit argent, soit objet quelconque.

cadeau de ce vaurien de Pelagrua, qui avait envoyé dans le pays soixante lances pour la cérémonie que nous avons décrite et qui menaçait à tout moment d'en envoyer dix fois plus pour ruiner le village jusque dans ses fondements et massacrer tous les Limontains.

Dès que les prêtres, envoyés par le pape, apparurent dans le pays pour exciter les Limontains à s'armer contre le Bavaïrois, ces montagnards se livrèrent à de folles démonstrations, baisant les mains et les habits des envoyés, et les portant en triomphe.

Tous, hommes et femmes, se chargeant de leur pauvre mobilier voulaient courir à Milan. On eut peine à modérer ces transports et à empêcher l'évacuation du village et l'arrivée d'une troupe inutile dans une ville sur le point d'être assiégée.

On choisit ceux qui connaissaient le maniement des armes, et le curé fut chargé de les conduire. Parmi eux, se trouvait le batelier. Marthe, sa vieille femme, ne refusait pas de demeurer seule dans sa maison abandonnée, pour que son mari pût aller où l'appelait le devoir.

A suivre).

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

MALADIES DE L'ESTOMAC

De tout temps les maladies de l'estomac ont fait le désespoir des malades et des médecins, par la variété de leurs formes, qui toutes paraissent exiger un traitement différent, or c'est là une erreur. Les maladies de l'estomac, quels que soient leurs symptômes, qu'il s'agisse de gastralgies ou de dyspepsies, ont toutes la même cause, c'est une névrose spéciale du système nerveux, régulateur des fonctions digestives. La Poudre de Beaufort au Valériate de Narcéine, par une action toute particulière, guérit avec une promptitude et une sûreté remarquables toutes les maladies de l'estomac. — Une boîte est expédiée franco et partout contre 5 fr., adressés à M. FREYSSINGE, pharmacien dépositaire, 97, rue de Rennes, Paris.

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du Sirop et de la Pâte de Nafé de Delangrenier ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, et par un rapport officiel de MM. Bar-

ruel et Cottureau, chimistes de cette Faculté, qui ont reconnu que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés à volonté aux jeunes enfants atteints de toux, coqueluche ou de bronchites. Dépôts dans toutes les pharmacies.

Le Calendrier manuel du Capitaliste pour 1877 est un volume où sont condensés tous les renseignements utiles aux rentiers, aux actionnaires et aux obligataires. On le trouvera à partir du 19 février dans les nouveaux bureaux du Moniteur des Tirages financiers, rue Le Peletier, N° 16. Ce journal le donne gratuitement en prime à ses abonnés.

AUX DISCIPLES DE SAINT HUBERT, que la clôture prochaine va priver pour de longs mois de leur divertissement favori, nous recommandons le journal la CHASSE ILLUSTRÉE comme une source de délassements aussi agréables qu'instructifs. Cette publication, sous la direction artistique et littéraire de M. Ernest Bellecroix, est unique en son genre dans notre pays, depuis que le Journal des chasseurs et la Vie à la campagne sont venus se fondre en elle. Les sujets de chasse, de pêche

de zoologie, d'acclimatation y sont traités avec compétence et autorité par des écrivains spéciaux dont la réputation est depuis longtemps consacrée, tandis que des récits cynégétiques ou de voyages, des nouvelles d'un vif intérêt et d'une irréprochable moralité en rendent la lecture attrayante même aux dames et aux enfants. C'est véritablement un journal de famille. Ajoutons que le grand nombre et la beauté incomparable de ses gravures en font un de nos plus magnifiques recueils de salon.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an, 30 fr.; Six mois, 15 fr.; Trois mois, 7 fr. 50. Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Bureaux du journal : chez MM. Firmin-Didot, rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la Mode illustrée en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE

RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la Mode illustrée a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la Mode illustrée. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Une nouvelle Edition de la Géographie illustrée complète de la France, par Jules Verne et Théophile Lavallée, entièrement remise au courant des changements de toute sorte : territoire, lignes de chemins de fer et autres, survenus depuis 1870, paraît aujourd'hui à la Librairie J. Hetzel et C^o, 48, rue Jacob. Cette révision mi-

nistieuse, qui touchait à la fois aux dessins et au texte, aux cartes, a été confiée au soin de M. Dubail, professeur adjoint de Géographie à l'École spéciale de Saint-Cyr.

Cet excellent ouvrage est orné de 95 Cartes et de 100 grandes vues des principaux sites et mouvements de France. Il paraît en 20 fascicules à 50 c. et formera, complet, un très-beau, très-fort et très-riche volume illustré, petit in-4^o, à deux colonnes de 800 pages; son prix d'une modicité extraordinaire, 10 fr. broché, 13 fr. cartonné doré, le met à la portée de tous. En vente les quatre premiers fascicules.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 839^e livraison. (3 février 1877). — Texte : A travers l'Afrique : de Zanzibar à Benguela, par M. le lieutenant Verney-Howet Cameron. 1872-1876. Traduction et dessins inédits. — Quatorze dessins de Th. Weber, A. de Bar, E. Ronjat et P. Kauffmann.

Hachette, boulevard St-Germain, 70, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 218^e livraison (3 février 1877). — TEXTE : Chloris et Jeanneton, par M^{me} Colomb. — Les dernières explorations arctiques, par Louis Rousselet. — Février, par Albert Lévy. — Heur et Malheur, par Emma d'Ervin.

Dessins : Sahib, Riou, Moynet et Castelli. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT

- 1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
- 2^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT

- 1^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition;
- 2^o Chaque mois la double pl. de Patrons;
- 3^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.

1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

NEURALGIES
MIGRAINES, Vertiges, spasmes, crampes d'estomac, Fièvres intermittentes et toutes les maladies nerveuses sont guéries instantanément par les DRAGÉES du docteur BELLECONTRÉ, antinévralgiques et fébrifuges. Prix : 5 fr. le fl. Expédition franco. Ecrire à Paris, Ph. Tarin, pl. Petits-Pères, 9; à Rouen, au Dr Bellecontré, (Traitement et Consultations par correspondance).

SANS INJECTIONS!
Les DRAGÉES DU DOCTEUR DEB au Copahivate de fer et Manganèse, toniques, dépuratives, sans mercure, sont infailibles pour guérir toutes les MALADIES SECRÈTES des deux sexes, écoulements, pertes, maladies de vessie, de matrice, rétrécissement, virus, dartres, affections stercoraires; rhumatismes, goutte. — Prix: 4 fr. la boîte. Se vendent dans toutes les Pharmacies.

EPILEPSIE
Guérit par correspondance le Dr KILLISCH, médecin spécialiste à Dresde (Saxe), Wilhelmsplatz, 4. — Guérison : plus de 8,000

ASTHME L'ASTHME
L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C^o, place Vendôme, 23, PARIS. — Prix : 3 fr. 25; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

L'INSTALLATION DU CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS et de son journal LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS dans l'immeuble de la Société Rue Le Peletier, 16, à Paris est fixée au LUNDI 19 FÉVRIER.

Maladies de Poitrine
Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

MASTIC LHOMME-LEFORT
27 MÉDAILLES
SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs
POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES
(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)
Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris. se défier des nombreuses imitations et exiger la signature de l'inventeur sur chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers, grainetiers ou quincailliers et à Cahors, dépôt central pour le Lot, chez M. Vinel, pharmacien-drog^o.

MASTIC DULAC

POUR GREFFER A FROID

à l'usage de l'arboriculteur et du pépiniériste.

Plusieurs Médailles et Mentions honorables.

Emploi facile, réussite assurée des Greffes. — Dépôt général : pharmacie LACOMBE, à Cahors.

Se trouve dans les principales épiceries.

1877

—

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE.

SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

1877

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

SOCIÉTÉ ANONYME
Pour l'exploitation des brevets.

RAOUL PICTET & C^o
20, Rue de Grammont, à Paris.

PRODUCTION
DE LA

GLACE à UN Centime

LE KILOGRAMME
Par les Machines du Système

RAOUL PICTET & C^o
CONSTRUCTEURS

20, Rue de Grammont, à Paris
où elles fonctionnent constamment

14 de ces machines fonctionnent déjà en Europe,
y compris celles qui congèlent

LES SKATIXG-RINGS ANGLAIS

La production est garantie.
Envoi franco du Prospectus.

5^e année.

LE MONITEUR
DE LA BANQUE et DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit.
Recettes des ch. de fer. Cor-

4 fr. réponse étrangère. Nomen-

4 fr. par

4 AN

clature des coupons émis, des par appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en AN bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
4 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

PAPIER WILNS

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

BONNE OCCASION

UNLAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, quinze volumes grand in-4^o, ouvrage complet, exemplaire de choix. Bonnes conditions, facilités pour le paiement. S'adresser, rue des Cadurques, à M. CALMETTE père.

CONTOU
BOULANGER
Rue Saint-James, à Cahors.
PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.
FAIT DES COQUES
Tous les Dimanches.